



LE DIRECTEUR DU CROUS DE CORSE

VU, le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires,

Vu l'Article R.822-13 du décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à la délégation de signature du Directeur Général au Directeur Adjoint et aux autres agents de catégorie A ou de catégorie B de l'établissement,

VU, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

VU, l'arrêté Ministériel du 16 janvier 2017 portant nomination, détachement et classement de **Monsieur Marc Paul LUCIANI** dans l'emploi de Directeur Général du Crous de Corse,

VU, la délibération n°6 du CA du 18 décembre 2018 relative à la politique d'achat du Crous de Corse

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à :

Monsieur Jean Felix PASQUALINI

Directeur de la Division Vie de l'Étudiant

Pour signer toutes les pièces et documents relevant du fonctionnement interne de son service tel que prévu à l'article 3 ci après.

Article 2 : Conformément à la réglementation la présente délégation est accordée exclusivement à la personne désignée à l'article 1 ci-dessus, aucune subdélégation n'est possible sauf autorisation écrite du Directeur Général du Crous.

Article 3 : Les actes administratifs faisant l'objet de la présente délégation de signature dans le respect de la réglementation et des directives données concernent :

1°) Aides en opérations de/et en compte de tiers

Dépenses

- 1- Etat des Aides Spécifiques Allocations Annuelles (ASAA)
- 2- Bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA)
- 3- Bourses sur critères sociaux du Ministère de l'enseignement supérieur et de l'innovation (MESRI)
- 4- Complément mérite du Ministère de l'enseignement supérieur et de l'innovation (MESRI)
- 5- Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

- 6- Aides à la mobilité (AMM)
- 7- Aides perte emploi stage (APES)
- 8- Dépenses et recettes liées à la mesure de la CDC (Aides à la rentrée)
- 9- Bourses sur critères sociaux du Ministère de la Culture

Autres

- Rédaction de certificats administratifs liés à l'activité des services DVE/Culturel/Social (Hors entretien – Bons de commande à hauteur de 1500€)
- Autorisation de rectification des pièces
- Signature de conventions concernant la mise à disposition de la Casa Studentina

2°) Présidence des Commissions en cas d'empêchement du Directeur Général

- Commissions des aides spécifiques annuelles et ponctuelles
- Commission d'admission en résidence universitaire (étrangers et cas particuliers)

Article 4 : La présente délégation prend fin automatiquement à la date où l'intéressé cesse d'occuper les fonctions pour lesquelles la présente délégation est établie, et/ou à la fin du mandat de Monsieur Marc Paul LUCIANI.

Fait à Corte, le 08 avril 2021

Le Directeur Général du Crous



Marc Paul LUCIANI

Le Directeur de la Division de
la Vie de l'Étudiant

Jean Felix PASQUALINI